

# Région du Vignoble et du Premier Plateau

Les zones humides  
Vous connaissez ?

Si certains milieux humides sont des sites reconnus au niveau international ou européen et font l'objet d'une protection particulière, il en existe des milliers d'autres beaucoup plus ordinaires. Nous avons ainsi probablement tous déjà vu ou traversé une zone humide sans le savoir, peut-être même passons nous à côté tous les jours. Voici quelques éléments issus de l'inventaire des petites zones humides qui permettront de mieux connaître une partie de ces milieux présents autour de chez nous...

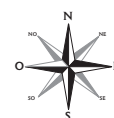


## La région naturelle en quelques chiffres

- Altitude moyenne : 430 m
- Superficie totale : 91 269 ha
- Superficie de milieux humides : 1957 ha
- Données de l'inventaire
- FDCJ 2006-2009 : 480 ha pour 207 zones
- Nombre de mares : 73

Le Vignoble s'étend sur 46 922 hectares, à une altitude moyenne de 300 mètres. Son relief est en partie constitué de pentes accidentées. Le Premier Plateau, situé à une altitude comprise entre 600 à 800 m, est composé de vastes forêts mélangées de chênes, charmes, et hêtres.

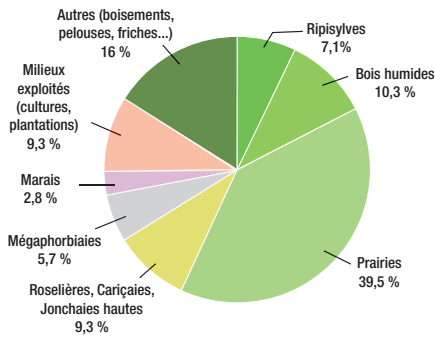
Les milieux humides inventoriés par les différents organismes couvrent 1,6% de la superficie totale de cette région naturelle. Cette dernière a une responsabilité départementale importante puisqu'elle abrite 8 % de la surface totale des milieux humides jurassiens recensés ; surface relativement faible justifiant l'importance de préserver ces milieux peu nombreux.



0 3 350 6 700 13 400  
Mètres



Quels sont les milieux que l'on trouve sur cette région naturelle ?



Cette région naturelle abrite des milieux remarquables qui font l'objet d'une protection spécifique comme...



**Végétation des bas-marais neutro-alkalins** : végétation herbacée, se formant sur un sol constamment gorgé en eau même en été, où se développent des végétaux caractéristiques comme les laïches, les choins, les orchidées,...

**Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes** : végétation herbacée haute liée aux cours d'eau et prairies humides, se développant en lisière et clairière de forêt, quand la pression de fauche diminue. On y rencontre notamment la Reine des prés, l'Angélique sauvage...

... mais également des espèces végétales protégées au niveau régional ou national comme...



**Pédiculaire des bois** (*Pedicularis sylvatica* L.) : plante se développant dans les prés, les bois et pâturages humides.



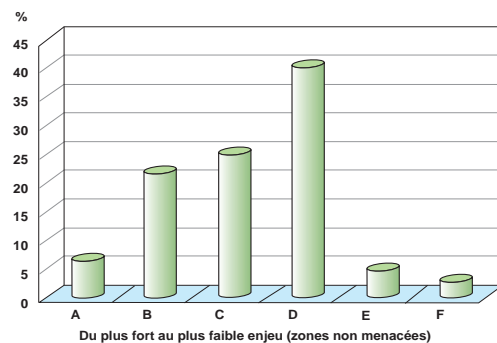
**Œillet superbe** (*Dianthus superbus* L.) : plante vivace se développant dans les bois et prairies humides.

## Quelques définitions :

- **Ripisylve** : formation forestière naturelle et riveraine d'un milieu aquatique, notamment le cours d'eau. Elle peut former un liseré étroit ou occuper une large surface de chaque côté du cours d'eau. C'est un milieu transitoire entre milieu terrestre et aquatique. Grâce à sa forme linéaire, elle joue le rôle de corridor écologique, facilitant le déplacement de la faune.
- **Mégaphorbiaie** : groupement de végétation herbacée haute (1 mètre) se développant sur un sol humide souvent dans une dépression, à proximité d'un cours d'eau.
- **Roselière, Cariçaie et Jonchaie haute** : végétation constituée de roseaux, carex ou joncs, bordant un milieu aquatique (lacs, rivières, ruisseaux et marais).
- **Milieux exploités** : zones humides exploitées par l'homme (cultures, plantations...).
- **Autres milieux** : autres boisements (feuillus ou conifères), pelouses, taillis, friches, etc.

L'inventaire réalisé par la FDCJ a permis d'établir un diagnostic de chaque milieu recensé et de mieux connaître leur état de santé. Ces informations relevées sur le terrain ont permis de dresser un classement des différentes zones.

- Catégorie A** : zones où les efforts de gestion doivent se concentrer afin de conserver des enjeux écologiques et économiques majeurs ;
- Catégorie B** : zones à enjeux forts mais faiblement menacées devant être surveillées et/ou valorisées ;
- Catégorie C** : zones à enjeux moyens à forts et fortement menacées ;
- Catégorie D** : zones à enjeux moyens à forts non ou faiblement menacées ;
- Catégorie E** : zones à enjeux faibles dont l'état de conservation peut difficilement évoluer ;
- Catégorie F** : zones à enjeux faibles non menacées.



Classement des zones selon leurs enjeux sur ce secteur

Ce secteur abrite le plus de zones où les efforts de gestion doivent se concentrer afin de conserver des enjeux écologiques et économiques majeurs. La superficie de milieux humides étant faible sur ce secteur leur préservation ou valorisation est d'autant plus importante. Si vous souhaitez intervenir ou si vous avez connaissance de sites pouvant faire l'objet de ce type d'actions, n'hésitez pas à nous contacter afin de vous mettre en relation avec des structures locales pouvant vous accompagner dans vos démarches.

Pour plus de renseignements, la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura tient à votre disposition la fiche détaillée de votre commune.

**Fédération Départementale des Chasseurs du Jura**  
Rue de la Fontaine salée - 39140 ARLAY  
Tél. : 03 84 85 19 19 • Fax : 03 84 85 19 10 - www.chasseurdujura.com